



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opcal des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015¹

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP ²
 Secteur cadre de vie-technique	963	3 601
 Entreprises d'architecture	711	2 258
 Entreprises d'économistes de la construction	52	140
 Entreprises d'experts en automobile	67	367
 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	133	836
 Secteur juridique	1 168	3 228
 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	47	257
 Cabinets d'avocats	907	1 996
 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	34	114
 Études d'huissiers de justice	180	861
 Secteur santé	8 565	30 189
 Cabinets dentaires	2 240	3 951
 Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	71	4 002
 Cabinets médicaux	3 692	9 574
 Pharmacie d'officine	2 085	11 048
 Cliniques vétérinaires	477	1 614
Occitanie	10 696	37 018
Ompl	111 192	399 674

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.

-  Secteur cadre de vie-technique
-  Entreprises d'architecture
-  Entreprises d'économistes de la construction
-  Entreprises d'experts en automobile
-  Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
-  Secteur juridique
-  Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
-  Cabinets d'avocats
-  Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
-  Études d'huissiers de justice
-  Secteur santé
-  Cabinets dentaires
-  Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
-  Cabinets médicaux
-  Pharmacie d'officine
-  Cliniques vétérinaires



TAUX DE FORMATION SUPÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont globalement supérieurs à la moyenne nationale.

Mais ils varient fortement selon les secteurs et les branches :

- le plan de formation a bénéficié à plus de deux salariés sur trois du secteur cadre de vie-technique, avec un taux un peu plus faible pour la branche des entreprises d'architecture et plus élevé dans les 3 autres branches du secteur ;
- le plan de formation concerne près 61 % des salariés du secteur juridique, avec un taux très élevé pour la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires et les offices de commissaires-priseurs et sociétés de ventes volontaires ;
- le taux de formation des salariés est de 42 % pour le secteur santé, avec un taux plus élevé pour la pharmacie d'officine et plus faible pour les autres secteurs ;
- le volet professionnalisation (contrat et période) est mobilisé par 5 à 7 % des entreprises en moyenne. La moitié des branches (6 sur 13) présente cependant des taux supérieurs à 10 % des entreprises.

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro ¹	Ppro ²	Plan	Cpro ¹	Ppro ²	Plan
	2 %	3 %	69 %	6 %	8 %	105 %
	1 %	2 %	52 %	4 %	7 %	75 %
	5 %	0 %	79 %	9 %	0 %	85 %
	4 %	9 %	90 %	19 %	30 %	98 %
	2 %	1 %	69 %	12 %	8 %	89 %
	3 %	4 %	61 %	8 %	9 %	77 %
	2 %	2 %	74 %	11 %	8 %	90 %
	3 %	6 %	55 %	6 %	10 %	62 %
	5 %	0 %	80 %	8 %	0 %	90 %
	4 %	2 %	62 %	18 %	6 %	91 %
	2 %	1 %	42 %	7 %	4 %	51 %
	4 %	2 %	19 %	7 %	4 %	23 %
	1 %	0 %	22 %	22 %	8 %	99 %
	1 %	1 %	22 %	2 %	1 %	17 %
	3 %	2 %	70 %	12 %	8 %	85 %
	3 %	2 %	42 %	9 %	6 %	73 %
Occitanie	2 %	2 %	46 %	7 %	5 %	59 %
Ompl	3 %	2 %	43 %	7 %	5 %	44 %



Dans le secteur cadre de vie, 2 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation, 3 % d'une période de professionnalisation et 69 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 6 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, et 8 % la période de professionnalisation.

1. Cpro : Contrat de professionnalisation.

2. Ppro : Période de professionnalisation.



ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DIFFÉRENT SELON LE GENRE

En moyenne, les hommes ont eu un meilleur accès à la formation professionnelle que les femmes. Ils représentent 15 % des effectifs régionaux et 18 % des salariés ayant bénéficié d'une formation en 2015.

Ce différentiel est essentiellement dû au secteur cadre de vie-technique où les femmes constituent près de la moitié des salariés (48 %) mais moins d'un tiers des stagiaires.

Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes
	37 %	63 %
	55 %	45 %
	30 %	70 %
	21 %	79 %
	27 %	73 %
	78 %	22 %
	75 %	25 %
	82 %	18 %
	74 %	26 %
	74 %	26 %
	89 %	11 %
	98 %	2 %
	86 %	14 %
	85 %	15 %
	89 %	11 %
	94 %	6 %
Occitanie	82 %	18 %
Ompl	80 %	20 %



SURREPRÉSENTATION DES CADRES PARMI LES STAGIAIRES

La catégorie des ingénieurs et cadres regroupe au total 26 % de la population en formation, alors qu'elle ne représente que 17 % des salariés des entreprises libérales de la région.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale¹

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	22 %	41 %	37 %
	41 %	7 %	52 %
	21 %	37 %	42 %
	4 %	76 %	20 %
	12 %	56 %	32 %
	8 %	24 %	68 %
	8 %	4 %	88 %
	11 %	27 %	62 %
	17 %	0 %	83 %
	4 %	30 %	66 %
	28 %	12 %	59 %
	2 %	1 %	97 %
	4 %	71 %	25 %
	5 %	36 %	59 %
	38 %	0 %	62 %
	28 %	0 %	72 %
Occitanie	26 %	17 %	57 %
	28 %	15 %	58 %

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMI LES STAGIAIRES

Les moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former que les salariés plus âgés.

La tranche d'âge des plus de 45 ans se forme en moyenne moins que les plus jeunes. Les taux sont cependant assez homogènes d'une branche à l'autre.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	40 %	31 %	29 %
	40 %	31 %	30 %
	47 %	23 %	30 %
	39 %	32 %	29 %
	40 %	32 %	28 %
	40 %	25 %	36 %
	44 %	24 %	31 %
	38 %	26 %	36 %
	34 %	32 %	34 %
	41 %	22 %	37 %
	39 %	28 %	33 %
	43 %	30 %	27 %
	38 %	26 %	36 %
	35 %	29 %	35 %
	39 %	28 %	33 %
	51 %	30 %	19 %
Occitanie	39 %	28 %	32 %
	45 %	26 %	29 %



IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Plus de 70 % des stagiaires de la formation professionnelle travaillent dans des entreprises de moins de 10 ETP.

Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cabinets dentaires, offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires...).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 5 salariés	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	32 %	37 %	28 %	4 %
	39 %	31 %	24 %	5 %
	27 %	50 %	4 %	19 %
	24 %	47 %	29 %	0 %
	27 %	35 %	37 %	1 %
	37 %	39 %	21 %	3 %
	23 %	59 %	18 %	0 %
	47 %	32 %	18 %	4 %
	28 %	45 %	28 %	0 %
	23 %	44 %	28 %	5 %
	32 %	38 %	21 %	9 %
	58 %	26 %	14 %	2 %
	7 %	6 %	15 %	72 %
	22 %	25 %	38 %	16 %
	34 %	46 %	19 %	1 %
	40 %	36 %	23 %	1 %
Occitanie	32 %	38 %	22 %	8 %
Ompl	29 %	38 %	25 %	8 %



ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps partiel accèdent autant à la formation que ceux à temps complet : leur poids est identique dans l'effectif salarié et dans l'effectif des formés. Les différences entre secteurs et branches sont relativement faibles et reflètent le poids de ces deux catégories dans la population salariée totale de la région.

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	74 %	26 %
	74 %	26 %
	76 %	24 %
	73 %	27 %
	75 %	25 %
	73 %	27 %
	69 %	31 %
	73 %	27 %
	63 %	38 %
	78 %	22 %
	66 %	34 %
	63 %	37 %
	81 %	19 %
	74 %	26 %
	63 %	37 %
	56 %	44 %
Occitanie	67 %	33 %
Ompl	73 %	27 %